



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 JUIN 2017

Numéro

DEL 2017.06.20/124

Le **mercredi 20 juin 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Thème : DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC 7**

Objet : C.I.P.P.A. :
APPROBATION DU
RAPPORT D'ACTIVITÉS
2016.

Étaient Présents :

FROMM Gérard, GUERIN Nicole, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Convocation

Date : 14/06/2017

Affichage : 14/06/2017

Étaient représentés :

POYAU Aurélie pouvoir à DAERDEN Francine ;
GUIGLI Catherine pouvoir à BOREL Jean-Paul;
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard;
MARCELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille;
DAVANTURE Bruno pouvoir à GUERIN Nicole;
MILLET Thibault pouvoir à KHALIFA Daphné;
MONIER Bruno pouvoir à GRYZKA Romain;
MUHLACH Catherine pouvoir à PICAT RE Alessandro;
ARMAND Émilie pouvoir à DAZIN Florian.

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 23

Nombre de
suffrages
exprimés : 32

Absents excusés :

POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, MARCELLO Marie, DAVANTURE Bruno, MILLET Thibault, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, ARMAND Émilie.

Secrétaire de séance : Manuel ROMAIN

Rapporteur : Gérard FROMM

1 - HISTORIQUE

Le CIPPA (Centre international de préparation physique en altitude) a véritablement démarré ses activités en novembre 1985 par la création de la régie autonome (Régie Municipale avec Autonomie Morale et Financière) et a reçu ses premiers stagiaires début 1986.

Ce n'est qu'à partir de l'année 1999 que les charges de personnel ont été en totalité imputées aux charges de fonctionnement du CIPPA car auparavant certains postes étaient pris en charge par la D.D.J.S. (Directeur de 1987 à 1988) ou la Mairie (Directeur de 1989 à 1992 ; gestionnaire de 1987 à 1992 et demi-poste d'agent comptable de 1987 à 1998).

Aujourd'hui c'est un établissement comprenant 42 chambres et 126 lits et employant neuf personnes en contrat à durée indéterminée.

2 - LES CONSTRUCTIONS OU RÉNOVATIONS POSTÉRIEURES :

- En 2000 Création d'un bâtiment annexe comprenant :
 - Une salle restaurant de 140 places
 - Une salle de réunion de 80 places
 - Une salle de musculation avec sauna (180 m²)
 - Un bar
 - Une salle de massage
 - Deux bureaux
 - Un bureau économat
 - La cuisine et les réserves
- En 2002 extension du restaurant, de la salle de réunion et du bar
- En 2005 extension et restructuration du bâtiment: soit un total de 26 chambres rinnovées
- En 2006 Reprise des travaux du bâtiment A (Automne 2006)
- En 2007 restructuration du bâtiment B

3- SES OBJECTIFS

- L'accueil et l'hébergement de sportifs de haut niveau pour des stages d'oxygénation et de préparation physique
- L'organisation de préparation ou de formation aux métiers sportifs, notamment les phases obligatoires relevant de la responsabilité de l'État.
- La mise en œuvre d'actions liant le sport à la recherche scientifique et médicale, à l'industrie, au tourisme et au climatisme
- L'accueil et l'hébergement des associations à vocation sportive.
- La préparation physique (salle de musculation).

4- LE PERSONNEL

- Le centre emploie sept personnes en contrat à durée indéterminée :
 - 1 directeur
 - 1 secrétaire
 - 1 agent comptable
 - 1 cuisinier
 - 3 agents de service sur les postes (plonge, ménage, service)
- La structure est ouverte sept jours sur sept tout au long de l'année excepté une fermeture annuelle de quinze jours programmée durant le mois de novembre qui est traditionnellement un mois très calme. Cette fermeture permet de « solder » en partie

les congés payés et de faire récupérer les heures supplémentaires réalisées par les agents lors des périodes de remplissage importantes du centre.

- Comme le met en évidence l'organigramme, le centre ne dispose d'aucune marge de manœuvre lors des périodes de maladie ou de congés des employés. Ce n'est que grâce à une certaine polyvalence des employés que le centre parvient à fonctionner.

5 - BILAN D'ACTIVITE ET FINANCIER 2015 :

5.1 - Activité.

Depuis 2012, le centre connaît une baisse d'activité ; le taux de fréquentation du centre ne cessant de se dégrader ces dernières années ce qui entraîne une baisse régulière des recettes. L'exercice 2016 affiche une baisse de recette de 56 776 de moins que pour l'année 2015 (525 281 € en 2016 et 591 194 € en 2014). C'est le chiffre le plus bas enregistré depuis l'année 2008.

Le taux de remplissage est variable selon les mois de l'année ainsi que du type de clientèle, étant entendu que les stages scolaires de géologie contribuent fortement au remplissage du centre pendant les mois « creux ».

Les difficultés de remplissage ressenties durant l'année 2016 sont identiques à celles des années précédentes et ont pour causes principales :

- Un contexte économique défavorable qui touche de plus en plus les associations y compris des stages de géologie qui représentent une part importante de l'activité du centre.
- Des difficultés pour obtenir la mise à disposition de la piscine et de la patinoire.

5.2 Finances

Le compte de résultats de l'année 2016, présente un déficit de 56 626,00 € dans la section de fonctionnement et un excédent de 70 941,00 € dans la section d'investissement.

La perte d'exploitation (excluant les éléments exceptionnels) s'élève à 56 776 euros en 2016.

La politique de réduction des coûts s'est poursuivie et globalement les charges baissent de 9% soit - 60 000,00 euros.

La structure bénéficie au 31 décembre 2016 d'une trésorerie de 46 880,00 euros.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 12 juin 2017 et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2016.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

26 JUIN 2017

TRANSMIS LE

26 JUIN 2017

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

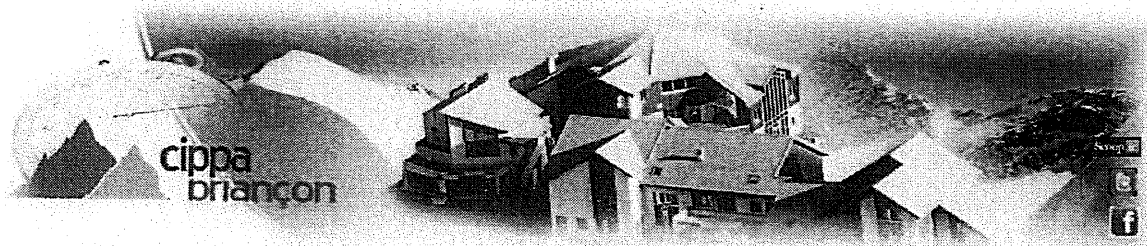
Le Maire,
Gérard FROMM.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE BRIANÇON' at the top, '19100 BRIANÇON' at the bottom, and 'FRANCE' at the very bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a sun, a star, and a figure. The signature is written in a cursive style and extends across the right side of the stamp.

AR PREFECTURE

005-210500237-20170620-DEL20170620124-DE
Regu le 26/06/2017

Blank lined area for text entry.



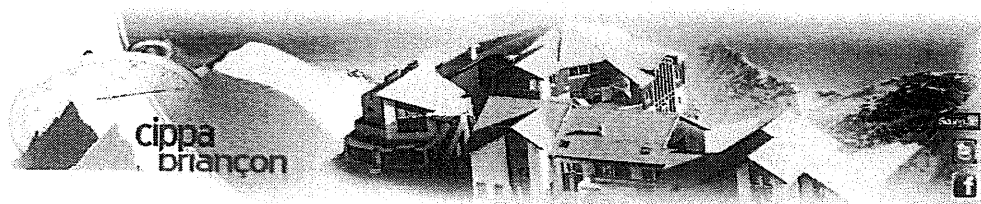
C.I.P.P.A

Centre International de Préparation Physique en Altitude

COMPTE RENDU D'ACTIVITE

ANNEE 2016





Sommaire

- 1 – Historique
- 2 – But et objet de la structure
- 3 – Statut juridique
- 4 – Présentation de la structure
- 5 – Le personnel
- 6 – Le bilan d'activité et financier de l'année 2016
Budget réalisé 2016
- 7 - La salle de musculation

ANNEXES

- 1 – Statuts du CIPPA
- 2 – Projet éducatif du CIPPA

1 – HISTORIQUE

Sous la municipalité de M. Paul DIJOURD, il avait été projeté de réaliser une structure d'accueil pour les sportifs de haut niveau.

En fin de mandat les travaux ont débuté, le mandat suivant a vu l'arrivée de l'équipe menée par Monsieur DE CAUMONT Robert. Une interruption des travaux a eu lieu pendant une année. Le temps de la réflexion de la nouvelle équipe dirigeante. Décision a été prise de continuer le projet prévu et de l'améliorer dans sa conception.

En effet sur le nouveau projet était projeté un véritable « village d'accueil ». Le bâtiment existant était utilisé uniquement pour l'hébergement des stagiaires, un bâtiment à l'entrée (base kayak actuelle) devant servir d'accueil/secrétariat, un autre bâtiment devant être réalisé pour la restauration et des villas annexes pour l'hébergement.

Ce projet n'a pas été réalisé et seulement le bâtiment en cours de réalisation a été terminé.

Peu après, un autre bâtiment a été réalisé, celui-ci avait pour vocation la mise en place d'un centre - médico sportif et l'utilisation de la partie sommitale pour un logement de fonction du gardien.

4 novembre 1985 : Création de la Régie autonome du Centre d'oxygénation.

Le centre a ouvert aux premiers stagiaires au début de l'année 1986.

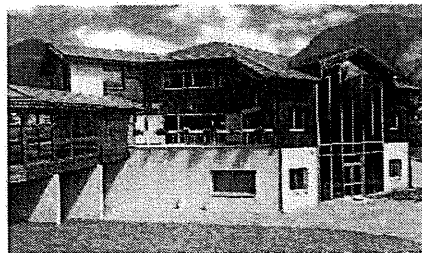
Dans les premières années de son fonctionnement, une partie des charges de personnels n'étaient pas imputables aux charges de fonctionnement du CIPPA, mais soit à la direction de la Jeunesse et des Sports (Directeur en 1987 et 1988), soit à la Mairie de Briançon (Directeur de 1989 à 1992, le gestionnaire de 1987 à 1992 et l'agent comptable de 1987 à 1998 sur un ½ temps).

Ce n'est qu'à partir de l'année 1999 que les charges de personnel ont été en totalité imputées sur les charges de fonctionnement du CIPPA.

Les grandes dates :

En 2000 **Création d'un bâtiment annexe comprenant :**

- Une salle restaurant de 140 places
- Une salle de réunion de 80 places.
- Une salle de remise en forme (180 m²)
- Saunas
- Un bar
- Une salle de massage
- Deux bureaux pour les chefs d'équipe stagiaires.
- Un bureau économat.
- Cuisine et réserves cuisine.



En 2005**Extension et restructuration du bâtiment A**

- Douze chambres nouvellement créés
 - Quatorze chambres réhabilitées.
- Soit un total de 26 chambres rénovées.

En 2006**Reprises travaux du bâtiment A . (Automne 2006)**

Ces travaux étant programmés pour la reprise des travaux mal réalisés ou en cours de finition.

En 2007**Restructuration Bâtiment B**

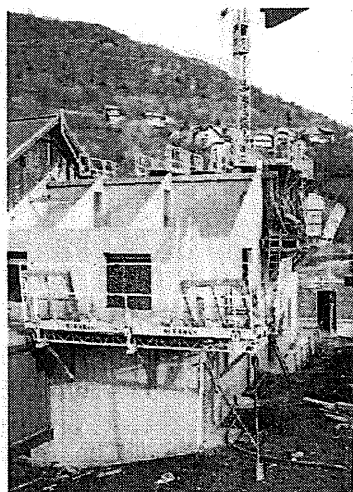
Cette restructuration était programmée du mois de septembre au mois de décembre 2007 .

Le 19 avril 2007 un courrier de Monsieur MAFFEO Philippe en qualité d'adjoint au Maire délégué aux travaux nous informait que cette opération était suspendue. La moitié de l'ancien bâtiment, soit 16 chambres (65 lits).

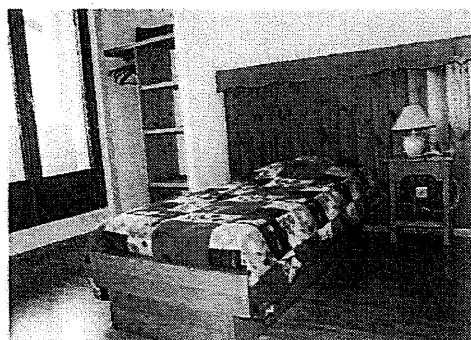


Démolition de la courbe - 4 mars 2005

Démolition courbe



Extension du Bâtiment A



Chambre restructurée



Extension hébergement

2 – BUT ET OBJET DE LA STRUCTURE

La régie autonome a pour objet, dans le cadre des lois suivantes :

- loi relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (Loi n°84-810 du 16 juillet 1984)
- Loi relative au développement et à la protection de la montagne (Loi n°85-30 du 09 janvier 1985.)
- Loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France (Loi n° 82-610 du 15 juillet 1982).

D'affirmer la dimension internationale et olympique du sport,
De faciliter, au premier titre, les échanges et rencontres entre sportifs d'Italie et de France,
D'assurer :

- L'accueil et l'hébergement de sportifs de haut niveau pour des stages d'oxygénation et de préparation physique,
- L'organisation de préparation ou de formation aux métiers sportifs, notamment les phases obligatoires relevant de la responsabilité de l'Etat.
- La mise en œuvre d'actions liant le sport à la recherche scientifique et médicale, à l'industrie, au tourisme et au climatisme.

L'accueil et l'hébergement des associations à vocation notamment sportive.

3 – STATUT JURIDIQUE

Depuis son ouverture la structure juridique choisie est la « Régie Municipale avec l'Autonomie Morale et Financière ».

Un conseil d'administration mis en place par le Conseil Municipal de Briançon, gère la structure.
Il propose le choix d'un directeur qui est nommé par délibération du conseil municipal, il propose également un agent comptable public au Préfet.



4 – PRESENTATION DE LA STRUCTURE.

La structure du CIPPA est répartie sur 2 800 m² et comprend :

◦ **Un espace d'hébergement**

Deux bâtiments séparés permettant une meilleure gestion des groupes.

Le Bâtiment A (restructuré) comprenant 58 lits pour 26 chambres.

Soit 7 chambres de 2 personnes (Twin)
 8 chambres de 1 personne (single)
 8 chambres de 3 personnes
 3 chambres de 2 + 2 personnes

Le Bâtiment B (non restructuré), comprenant 62 lits pour 16 chambres.

Soit 1 chambre de 1 personne
 1 chambre de 2 personnes
 2 chambres de 3 personnes.
 9 chambres de 2 + 2 personnes
 2 chambres de 3 + 2 personnes
 1 chambre de 4 + 3 personnes

Toutes les chambres sont équipées de douches et de toilettes.

◦ **Un espace restauration.**

L'espace restauration comprend

- une salle de restaurant pouvant accueillir 140 personnes.
- une réserve alimentaire équipée avec chambres froides positives et négative.
- un bureau dédié à l'économat.
- des vestiaires dédiés au personnel.
- une cuisine spacieuse équipée entièrement en 2002.

◦ **Des espaces communs.**

- **Salle pédagogique**
Cette salle d'une capacité de 100 personnes est équipée avec vidéoprojecteur, rétroprojecteur, grand écran, sonorisation.
- **Bar**
Capacité d'une quarantaine de personnes, le bar est entièrement équipé avec un matériel professionnel.
- **Salle de musculation**
Une salle de musculation de 180 m² est équipée avec du matériel performant (Technogym et Concept)
- **Salle de massage**
Une salle de massage comprenant deux tables ainsi qu'une lampe infra-rouge. Cette salle est équipée de lavabo ainsi que d'un chauffage autonome permettant d'accueillir des athlètes dans de bonnes conditions.

- **Salle ski nordique pour les scolaires de Briançon.**
Une salle est mise à la disposition des moniteurs de sports municipaux afin de stocker le matériel de ski nordique utilisé pour les activités des pleins airs primaires et de l'école municipale de la ville de Briançon.
- **Salle de jeux.**
une salle de jeux comprenant un babyfoot et une table de tennis de table.
- **Salle de rangement et stockage de matériel.**
Des salles permettant le rangement, l'entretien du matériel ski l'hiver et vélo l'été sont situés dans le sous-sol du bâtiment B et A.
- **Une buanderie**
Une buanderie équipée d'une machine à laver professionnelle permet le petit lavage du centre et le lavage du linge des stagiaires pour les longs séjours.
- **Une salle de réunion**
Une salle de réunion en sous-sol pouvant accueillir une trentaine de personnes.
- **Une salle mise à la disposition du CBGA**
Une salle pédagogique est mise à la disposition du CBGA, permettant le stockage de matériel pédagogique servant aux interventions des guides du CBGA lors de la réception des lycées durant les mois de mai, juin, septembre et octobre .
- **Une salle détente TV**
Située près de l'accueil du CIPPA, cette salle dispose d'un équipement bar léger et d'un écran plasma de grandes dimensions.
Accès sur la terrasse extérieure, c'est un lieu de vie apprécié des stagiaires.
- o **Des espaces permettant le travail du personnel**
 - un atelier
 - un garage avec espace rangement
 - un local pour les archives
 - des réserves aux étages permettant le stockage du linge et des produits d'entretien quotidien.
 - Une grande réserve entretien.
 - Un appartement de fonction situé au premier étage du centre-médico sportif permettant le logement du personnel sécurité incendie.
- o **Des locaux techniques**
 - un local où est situé le transformateur du chauffage de base.
 - Deux chaufferies (ancien et nouveau bâtiment).
 - Des combles (VMC)
 - Machinerie ascenseur

5- LE PERSONNEL.

Le centre emploie sept personnes en contrat à durée indéterminée. Il y en avait douze il y a deux ans. Des économies importantes sur la masse salariale, qui sont liées à une adaptation en rapport avec le remplissage du Centre.

La structure est ouverte sept jours sur sept tout au long de l'année. Une fermeture annuelle de quinze jours est programmée durant le mois de novembre. Mois où nous avons un fonctionnement très réduit en taux de remplissage.

L'annualisation du temps de travail permet de conserver des emplois en CDI.

La fermeture annuelle permet de solder en partie les congés payés des employés et de faire récupérer les heures supplémentaires réalisées lors de remplissages importants du centre.

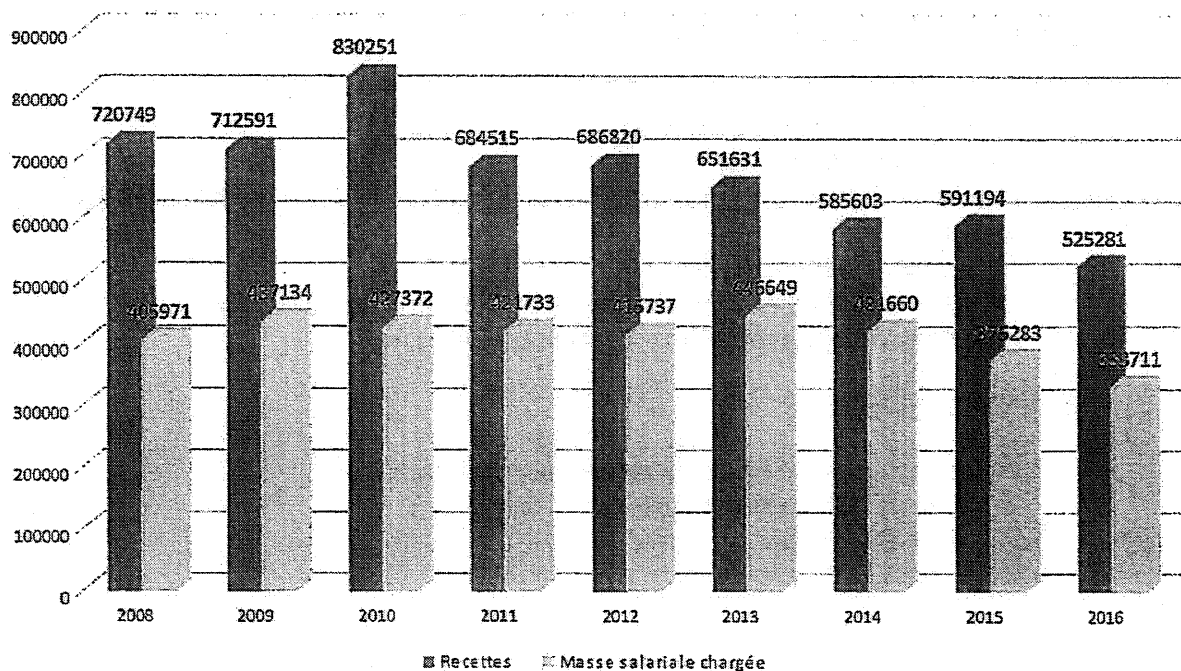
Comme nous pouvons le constater à la vue de l'organigramme ci-joint, nous fonctionnons à flux tendu concernant le personnel et nous n'avons pas de marge de manœuvre lorsque le personnel est absent (maladie ou congés).

Il faut remercier les membres du personnel qui acceptent une grande polyvalence afin d'adapter les charges de travail en fonction de la demande.

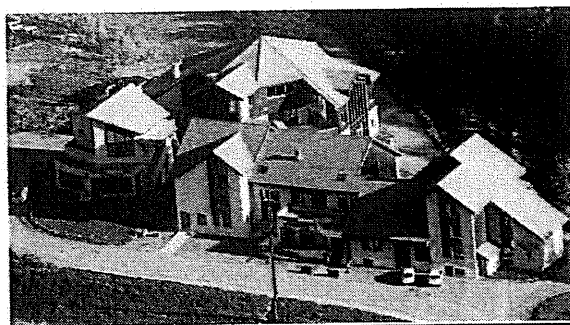
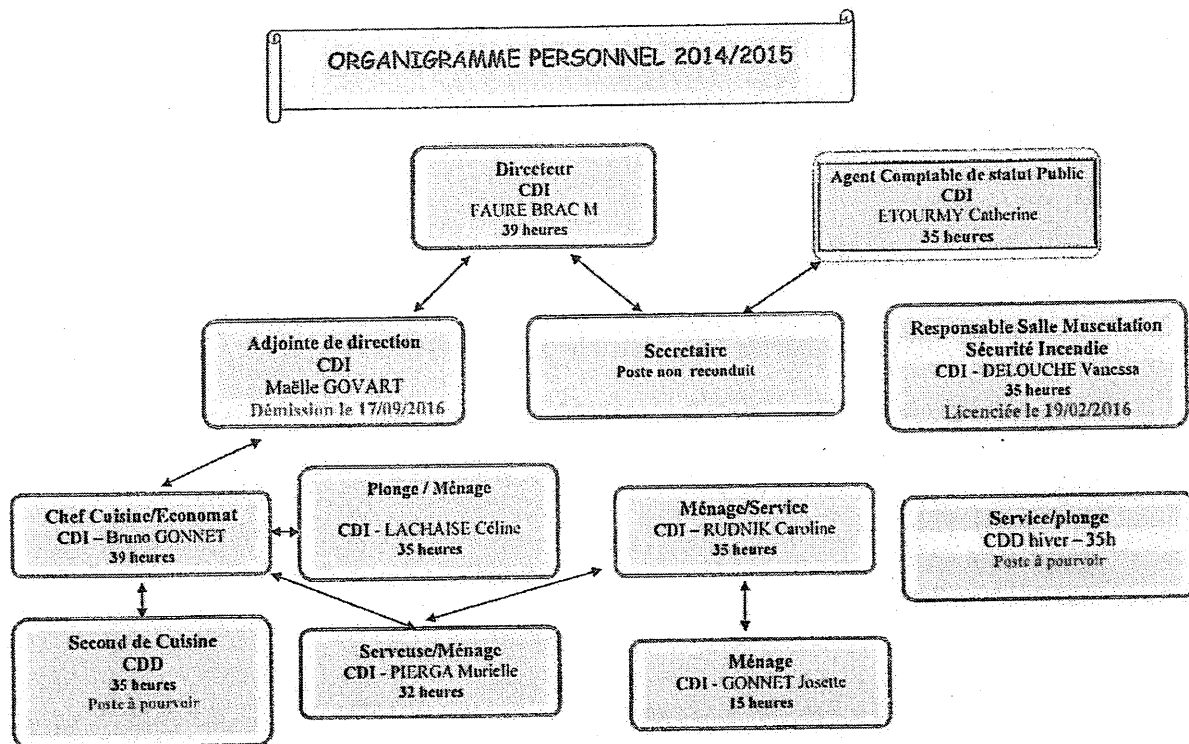
Avec la réalisation de l'extension en 2002 (Restaurant-musculation-salle réunion-bar) et l'extension des chambres en 2005, nous fonctionnons avec un effectif réduit par rapport à notre fonctionnement antérieur à l'année 2002.

Les surfaces à entretenir (chambres, communs, restaurant, salle de musculation) représentent un total de plus de 3000 m².

Masse salariale (en €) et recettes (en €)



Organigramme 2016



6 – LE BILAN D’ACTIVITE ET FINANCIER DE L’ANNEE 2015

Activité.

Le nombre de nuitées pour l’année 2015 est de 11 000.

Les recettes sont de 525 281 €, soit 56 776 de moins que pour l’année 2015.

Au cours des derniers exercices l’évolution des recettes sont les suivantes :

- 2016 : 525 281 €
- 2015 : 591 194 €
- 2014 : 585 603 €
- 2013 : 651 631 €
- 2012 : 686 820 €
- 2011 : 684 515 €
- 2010 : 830 251 € (meilleure année du CIPPA et année de référence).

Je tiens à préciser que le directeur a été absent de la structure durant une période de 6 mois pour maladie et a été remplacé durant cette période par l’adjointe de direction.

Le contexte est difficile, les négociations commerciales sont rudes et la concurrence s’accroît.

Depuis l’année 1996, les tarifs ont été augmentés en moyenne de 1.5% par an, selon l’augmentation du coût de la vie, aujourd’hui les négociations commerciales nous poussent à travailler sur des tarifs proposés il y a 8 ans en arrière. Les charges par contre continuent de croître.

Les points importants à souligner :

Les stages sportifs

De plus en plus difficiles à finaliser pour différentes raisons :

- Problème financier des associations sportives.
- Installations sportives pas toujours adaptées afin de concrétiser des séjours sportifs.
- Une adaptation permanente de tarification afin de pouvoir concrétiser la venue des stages.
- Installations sportives saturées à certaines périodes d’où un refus d’accueil des groupes souhaitant réaliser un stage sportif.

Les séjours de géologie.

Depuis de nombreuses années, les séjours de géologie sur des périodes creuses pour le remplissage du Centre (Mois de mai, juin, septembre et octobre) étaient une « manne » financière importante pour le fonctionnement du CIPPA sur l'année.

Un chiffre d'affaire entre 150 000 et 250 000 € était réalisé.

Depuis la reprise par la société ICI VOYAGES des séjours de géologie organisés par l'association du Centre de Géologie Alpine, le chiffre d'affaire réalisé par le CIPPA n'a cessé de diminuer.

Le tableau de fréquentation ci-dessous en témoigne

	NBRE JOURNEE STAGIAIRES		TOTAL JOURNEES STAGIAIRES PAYANTES	DIFF PAR RAPPORT A 2014
	ICI VOYAGES	CIPPA DIRECT		
2014		4 272	4 272	
2015	1 678	1 315	2 993	-1279
2016	1 930	1 565	3 495	-777
Prévisionnel 2017	628	923	1 551	-2721

Le prévisionnel 2017, concernant le nombre de journées pré-réserve par la société ICI VOYAGES n'est plus d'actualité car l'association du CBGA et la société ICI VOYAGES ont dénoncé la convention qui lie le CIPPA avec eux et donc nous avons perdu tous les séjours de géologie qui avait besoin de guides de géologie du CBGA.

Aucune discussion n'a été possible et cette dénonciation a été faite unilatéralement par la société ICI VOYAGES.

La dénonciation de la convention par le CBGA et ICI VOYAGES est très préjudiciable pour le remplissage du CIPPA, même si pour l'avenir une collaboration a été mise en place avec le Centre de Géologie de l'Oisans pour l'avenir.

Contrainte sur l'éventuelle possibilité de vendre des produits « tout compris ».

De par notre statut, il n'est pas possible de vendre du « tout compris », aussi il était important de trouver des prestataires extérieurs pouvant nous « commercialiser ».

C'est le cas avec « France Sport International », « France Sport », « Sport Vacances formation » « Ensolia » « Relief Travel » etc..

Egalement des produits à destination des Comités d'Entreprise et des « tours autocars »

La formation professionnelle.

L'accueil de groupe dans le cadre des stages de formation professionnelle est l'axe de développement que le CIPPA cherche à développer actuellement.

Notre structure est adaptée afin d'accueillir ces séjours et pour en avoir fait l'expérience en fin 2016 et 2017 avec le CRET, c'est un axe de développement très positif et indispensable pour la survie du CIPPA.

Coûts et rentabilité

Le centre constate une nouvelle fois en 2016, une baisse de ses recettes. C'est le chiffre le plus bas enregistré depuis l'année 2008.

Depuis l'année 2011, le CIPPA enregistre des pertes financières : -56.6 K€.

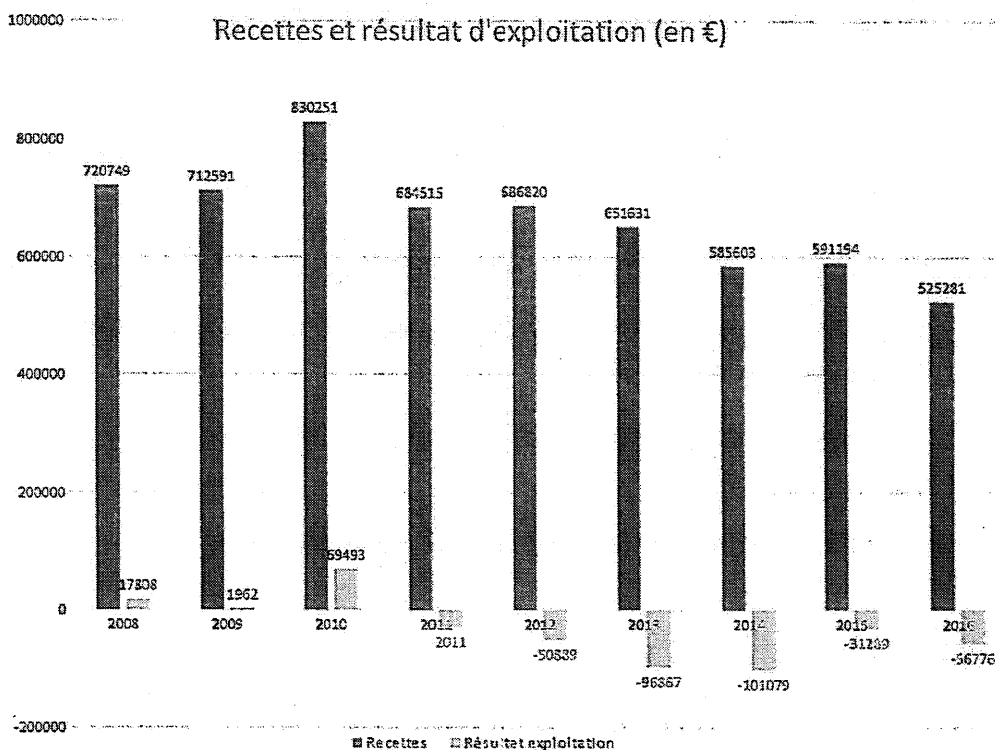
Pourtant on constate des efforts soutenus afin de maîtriser les coûts ^ . Les charges diminuent de 60K€ (9%), principalement sur le poste « personnel ».

Ainsi les salaires bruts baissent de 41K€. La taxe sur les salaires -4 K€, les frais de ménage -1,7K€, l'électricité -9K€, l'eau, les honoraires comptables - 1K€.

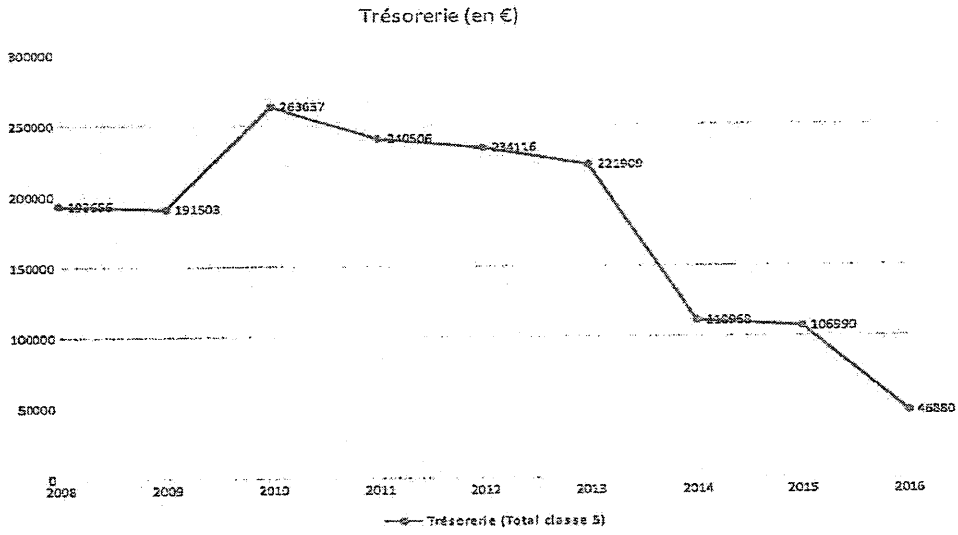
Le Centre est au bout des économies de charges de structure.

Certaines charges augmentent toutefois : comme prévu, comme prévu, il s'agit du premier exercice concerné, le CIPPA supporte une facturation de mise à disposition des locaux (7K€), les frais d'avocat restent toujours d'actualité en 2016 (8K€), le licenciement de l'animateur de la salle de musculation a généré une charge de 14K€.

Finances



CIPPA



AR PREFECTURE

005-210500237-20170620-DEL20170620124-DE
Régu le 26/06/2017CENTRE D'OXYGENATION
Les Sagnes
05103 BRIANCON CEDEX

BUDGET REALISE 2016

EXERCICE 2016
SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget Primitif 2016	Ecart	Budget Réalisé 2016	RECETTES	Budget Primitif 2016	Ecart	Budget Réalisé 2016
60 Achats	152 598	-17 327	135 271	76 Ventes	57 366	-155 73	525 281
602200 Fournitures consommables	4 206	-1 562	2 644				
602220 Produits entretien	5 413	172	5 585	706100 Hébergement/restauration	394 310	118 306	512 616
602600 Consignes	0	16	16	706100 Hébergement/restauration	280 500	-280 500	0
603100 Variations stock mat. 1ere	0	845	845	706200 Bar	1 400	-866	535
603700 Variations stock march	0	0	0	706400 Divers	0	58	58
604000 Frais et mat. pédag	1 000	5 146	6 146	708100 Recettes pédagogiques	1 000	5 531	6 531
604001 Analyse vétérinaire	660	-10	650	708200 Commissions et courtages	150	34	184
606100 Gaz	24 252	-4 911	19 341	708300 Cotisations salle muscu.	0	944	944
606110 Electricité	27 105	-3 504	23 601	708310 Location sauna	0	165	165
606120 Eau	6 090	368	6 458	708330 Location de salles	1 500	-180	1 320
606140 Carburant	50	-50	0	708331 Loc. salle musculation	0	2 780	2 780
606300 Fourn. petit équip.	2 783	-1 178	1 605	708350 Mise à dispo du bus	0	148	148
606310 Fourn. de déco.	60	-28	32	708810 Partenariat sportif sponsorin	0	0	0
606400 Fourn. de bureau	1 200	-386	814				
607000 Alimentation	79 278	-13 184	66 095				
607200 Boissons bar	500	839	1 339				
607400 Achats divers	0	0	0				
609000 R.R.R. Galland	0	0	0				
				74 Subventions	0	0	0
				740000 Subventions	0	0	0
61 Services extérieurs	52 084	-5 274	46 810	75 Autres produits	170	701	701
611000 Sous-traitance/relais Ratier	0	1 014	1 014				
611100 Blanchisserie	12 010	-1 685	10 325	758000 Produits divers	0	5	5
613200 Location immobilière	0	7 290	7 290				
613500 Location matériel	2 993	57	3 050	758100 Retenue d'arrhes	0	696	696
615000 Entretien et réparation	0	0	0				
615200 Entr. rép. sur biens immo.	700	302	1 002				
615510 Entr. rép. sur biens mobiliers	7 000	-229	6 771				
615520 Entretien matériel transport	100	5	105				
615530 Entretien matériel bureau	0	127	127				
615600 Maintenance	19 806	-1 371	18 435				
616000 Assurances véhicules	1 114	0	1 114				
616100 Ass. Multirisques+divers	8 000	347	8 347				
618100 Documentation générale	358	16	374				
62 Autres services extérieurs	17 468	-12	17 456				
621100 Personnel intermédiaire	0	0	0				
622200 Commissions	0	0	0				
622600 Honoraires	8 100	-1 204	6 896				
622610 Honoraire Avocat	1 500	6 794	8 294				
622700 Frais d'actes et de contentieux	0	0	0				
623000 Annonces et insertions	2 131	-5	2 126				
623400 Cadeaux clientèle(entrée mus	0	0	0				
623700 Publication	0	0	0				
623800 Divers (canal sat., canal +)	821	0	821				
623810 Partenariat sponsoring	0	0	0				
624100 Transport sur achats	0	0	0				
624400 Transport administratif	35	0	-2				
625000 Dépl. Missions récept.	100	-100	0				
626000 Frais postaux	350	-86	264				
626200 Téléphone	3 912	-834	3 078				
626500 Téléphone portable	0	552	552				
627000 Services bancaires	100	13	113				
628100 Cotisations	420	0	420				

Le Président,

les membres du conseil d'administration,

CENTRE D'OXYGENATION
Les Sagnes
05103 BRIANCON CEDEX

BUDGET REALISE 2016

63 Impôts et taxes	48 572	-7 976	40 596	76 Produits financiers	0	0	0
631100 Taxe sur Salaire	25 220	-5 282	19 938				
631200 Taxe apprentissage	2 007	-410	1 597	764000 Rev. valeurs mob.placem.	0	0	0
631300 Formation continue	6 493	-1 734	4 759	765000 Escompte Obtenu	0	0	0
633310 Frais formation continue	0	0	0	767000 Produit Net s/ Cession Vale	0	0	0
635100 IFA	0	0	0	768000 Autres prod. financiers	0	0	0
635110 Taxe professionnelle	0	0	0				
635120 Taxe Habitation	6 952	2	6 954				
637000 Autres impôts et taxes	7 900	-546	7 354				
64 Charges de personnel	214 522	-90 641	123 881	770000 Produits except.	0	150	150
641100 Salaires	295 084	-60 193	234 891	771800 Débet Estienne	0	0	0
641100 hrs cpt	0	0	0	772000 Prod. exploit. / ex. ant.	0	0	0
641100 Indemn. Journaliere non soumis ch	0	0	0	772700 Prod. except/ ex. ant.	0	0	0
641200 Congés payés	0	-1 763	-1 763	775000 Prod. cession immobilis.	0	0	0
641430 Avantages en nature	0	0	0	777000 Quote-part subv.invest.	0	0	0
641900 Rembr/rémunérations	0	0	0	778100 Remb. Déteriorations	0	0	0
645100 Sécurité sociale	77 034	-21 932	55 102	778800 Autres prod. except.(estien	0	0	0
645300 Retraite	22 115	-4 835	17 280	778000 Produits exceptionnels	0	0	0
645330 Adrea Mutuelle	0	0	0				
645400 Chômage	11 803	-2 407	9 396				
645500 Prévoyance	7 106	-29	7 077				
645800 Cotis. Aux autres org. Soc.	0	-3 328	-3 328				
647500 Médecine du travail	1 380	-90	1 290				
648000 Autre charge personnel	0	13 766	13 766				
65 Autres charges de gestion	137	0	137	78 Reprises sur provisions	0	0	0
651100 Redevances, concessions	137	0	137	787000 Reprises / provisions	0	0	0
654000 Créances irrécouvrables	0	0	0				
658000 Charges diverses	0	84	84				
66 Charges financières	0	0	0	79 Transfert charges d'exploit	0	0	0
661100 Intérêts des emprunts	0	0	0				
67 Charges exceptionnelles	0	0	0				
670000 Charges except.(+671800)	0	0	0	790000 Transfert de charges	5 000	-2 854	2 146
671000 Charge exceptionnelle ct Iméc	0	0	0	791100 Avant. Nouriture	9 438	-5 091	4 348
672000 Charges/ex. antérieurs	0	0	0	791200 Indemn. Journ.	1 598	6 233	7 831
672700 Charges except/ex.ant.	0	0	0	791300 Avant. Logement	0	2 400	2 400
675000 Vat.comp.é.l.act.cédés	0	0	0				
678000 Autres charges exceptionn.	0	0	0				
675200 Imm. Corporelles	0	0	0				
68 Dot. Amort. et provisions	0	-72	-72				
681100 Dot.Amort.des Immo.	0	72	72				
681500 Dot. prov. pour risques(eau)	0	0	0				
681120 Immo. Corporelles	8 517	-328	8 189				
687600 Provis. Risque	0	0	0				
Excédent							
	694 896	-95 414	599 482				

le Président,
AIGUIER Yvon

DAVANTURE Bruno

JIMENEZ Claude

ROMAIN Manu

BORGIS Francis

DU CHAFFAUT Gilles

LIBERELLE Marc

VALDENAIRE Catherine

les membres du conseil d'administration,

BOURBON Christian

FABRE Mireille

GRYZKA Romain

VERSTRAET Grégory

CIUPPA Marcel

JALADE Jacques

RANCON Michel

AR PREFECTURE

005-210500237-20170620-DEL20170620124-DE
Regu le 26/06/2017CENTRE D'OXYGENATION
Les Sagnes
05103 BRIANCON CEDEX

BUDGET REALISE 2016

EXERCICE 2016
SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget Primitif 2016	Etat	Budget Révisé 2016	RECETTES	Budget Primitif 2016	Etat	Budget Révisé 2016
01 Report à nouveau	0	0	0	Fonds propres et réserves	32 155	0	32 155
119000 Report à nouveau déficitaire	0	0	0	Fonds associatif et réserve	32 155	0	32 155
13 Subv. Investissement	0	0	0	11 Report à nouveau	24 023	-24 572	19 451
139000 Subv. Inscrites au résultat	0	0	0	110000 Report à nouveau bénéficiaire	44 023	-24 572	19 451
151 Prov. risques charges	0	0	0	13 Subv. Investissem.	0	0	0
151000 Prov. Risques charges	0	0	0	131000 Subv. Investissem.	0	0	0
16 Remboursement emprunts	0	0	0	161 Emprunts et dettes	0	0	0
168000 Crédit agricole	0	0	0	164100 Emprunt	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles	11 562	36	3 698	28 Dotation amortissement	406 330	24 859	421 249
20100 Frais établissement	8 232	0	8 232	280100 amort. frais établit	8 232	0	8 232
20500 concession	3 429	36	3 466	280500 amort concession logiciel	3 429	37	3 466
21 Immo. Corporelles	417 726	1 731	263 977	281510 amort. Lt.m.o.i	56 945	798	57 743
215100 LT.M.O.	63 825	-12 962	50 863	281810 amort. Inst.agencet.amé.	173 105	14 371	187 476
218100 Inst. Agencement aménag.	187 671	-15 135	172 537	281820 amort. mat. transport	19 000	0	19 000
218200 Matériel transport	19 000	0	19 000	281830 amort. mat. bureau	11 330	1 824	13 154
218300 Matériel bureau	12 200	-1 280	10 920	281840 amort. mobilier	134 349	-2 354	131 995
218400 Mobilier	134 349	-2 354	131 995	281860 amort. Autres matériel	0	183	183
218800 Autres matériels	183	0	183				
31 Stock	0	4 719	4 719				
311000 Stock	0	4 719	4 719				
Bénéfice de trésorerie				Déficit de trésorerie			
Excédent de trésorerie							
	422 568	3 733	272 965				472 853

Le Président,

AIGUIER Yvon

DAVANTURE Bruno

JIMENEZ Claude

ROMAIN Manu

BORGIS Francis

DU CHAFFAUT Gilles

LIBERELLE Marc

VALDENNAIRE Catherine

les membres du conseil d'administration,

BOURBON Christian

FABRE Mireille

GRYZKA Romain

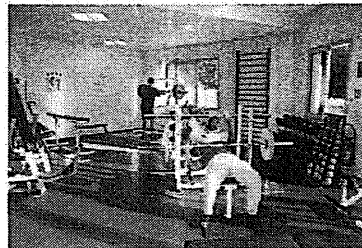
VERSTRAET Grégory

CIUPPA Marcel

JALADE Jacques

RANCON Michel

7 -LA SALLE DE MUSCULATION



Présentation

Avant 2001, le CIPPA possédait une petite salle de musculation aménagée de façon sommaire, elle se situait dans une salle en sous-sol du bâtiment d'hébergement.

Devant l'attrait important que représente une salle de musculation pour les stagiaires du CIPPA, lors de la réalisation de l'extension nous avons intégré dans celle-ci la réalisation d'une salle de musculation.

Une étude de l'équipement a été réalisée conjointement avec des entraîneurs nationaux (kayak, ski, karaté etc..) et avec le responsable du centre médico-sportif.

Un matériel de gamme professionnelle de la marque TECHNOGYM et CONCEPT équipe la salle d'une superficie de 180 m².

Deux saunas de grande capacité ont également été réalisés.

En 2002, la salle était ouverte aux stagiaires du CIPPA, à quelques clubs locaux et au fil du temps l'ouverture s'est faite de façon plus marquée vers le public Briançonnais.

Les stagiaires du CIPPA restent prioritaires sur l'utilisation de la salle.

La ville de Briançon avait dans les années antérieures une salle de remise en forme gérée par un employé municipal, ce poste n'ayant pas été renouvelé lors de son départ à la retraite un manque existait dans ce domaine.

D'où le succès immédiat obtenu par la fréquentation de la salle.

Un emploi jeune a été dans un premier temps mis à la disposition de la salle, mais très vite le CIPPA a dû prendre entièrement à sa charge le salaire du personnel de la salle.

Ensuite une autre salle privée s'est ouverte sur Briançon et la clientèle s'est partagée entre les deux structures.

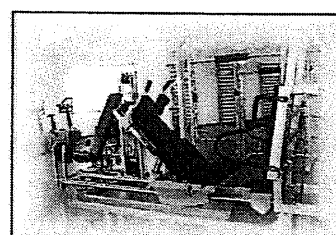
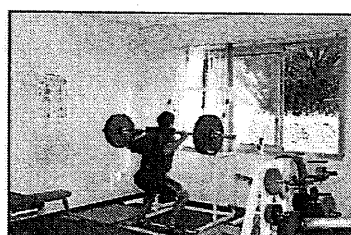
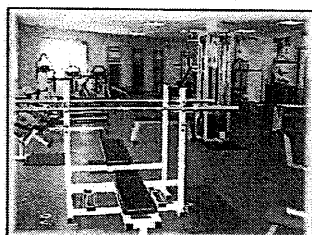
Le chiffre d'affaire réalisé sur les trois dernières années.

ANNEE	CA TTC
2005	30 019
2006	32 655
2007	28 178
2008	30 357
2009	29 963
2010	25 848
2011	23 075
2012	25 787
2013	24 809
2014	22 958
2015	17 022
2016	944 (nouvelle formule de fonctionnement)

En fin d'année 2015, le président du Conseil d'administration, après avoir effectué une analyse de rentabilité de la salle depuis son ouverture, a décidé d'adopter un autre mode de gestion de la salle. L'animatrice de la salle de musculation, après proposition d'une réinsertion sur un autre poste de travail a souhaité être licenciée.

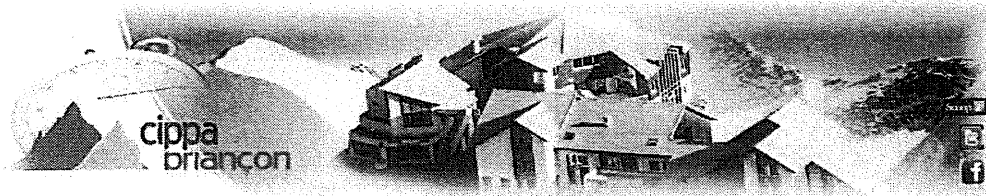
Un licenciement pour raison économique a donc été effectué.

La salle est mise à disposition des utilisateurs sous la forme d'une location, pour les personnes ayant le diplôme requis pour encadrer des activités de musculation.



ANNEXES

Annexe 1 – Les Statuts



REGIE AUTONOME DU CENTRE D'OXYGENATION DE BRIANCON (Centre International de Préparation Physique en Altitude)

STATUTS

ARTICLE 1

La régie autonome a pour objet, dans le cadre des lois suivantes :

- loi relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (Loi n°84-810 du 16 juillet 1984)
- loi relative au développement et à la protection de la montagne (Loi n°85-30 du 09 janvier 1985.)
- loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France (Loi n° 82-610 du 15 juillet 1982).

D'affirmer la dimension internationale et olympique du sport,

De faciliter, au premier titre, les échanges et rencontres entre sportifs d'Italie et de France,

D'assurer :

- l'accueil et l'hébergement de sportifs de haut niveau pour des stages d'oxygénation et de préparation physique,
- l'organisation de préparation ou de formation aux métiers sportifs, notamment les phases obligatoires relevant de la responsabilité de l'Etat.
- la mise en œuvre d'actions liant le sport à la recherche scientifique et médicale, à l'industrie, au tourisme et au climatisme.
- l'accueil et l'hébergement des associations à vocation notamment sportive.
- l'accueil des sportifs Briançonnais, dans les installations du Centre.

ARTICLE 2

La commune de Briançon mettra à la disposition de la régie, par voie de convention, les biens meubles et immeubles nécessaires à son fonctionnement.

La dite convention précisera en outre la répartition des charges afférentes à ce bien entre la Commune et la régie.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE**ARTICLE 3**

La régie est administrée par un conseil d'administration et un directeur.

**Chapitre 1
CONSEIL D'ADMINISTRATION****ARTICLE 4**

Le conseil d'administration est composé de 15 membres.

Les membres du conseil d'administration seront désignés par délibération du conseil municipal sur proposition du Maire.

Ils sont relevés de leurs fonctions par la même autorité. Les membres du conseil d'administration doivent jouir de leurs droits civiques et politiques.

Les représentants de la commune doivent détenir la majorité des sièges du conseil d'administration.

ARTICLE 5

Les autres membres du conseil d'administration seront choisis parmi les personnes s'intéressant particulièrement à la promotion sur Briançon, des activités physiques, sportives, culturelles, touristiques et de santé.

ARTICLE 6

Les membres du conseil d'administration ne peuvent :

- prendre ou conserver un intérêt dans les entreprises en rapport avec la Régie,
- occuper une fonction dans ces entreprises,
- assurer une prestation pour ces entreprises,
- prêter leur concours à titre onéreux à la Régie.

En cas d'infraction à ces interdictions, l'intéressé est déchu de son mandat soit par le conseil d'administration à la diligence de son président, soit par le préfet, agissant de sa propre initiative ou sur proposition du maire.

ARTICLE 7

Les membres du conseil d'administration sont nommés pour la durée du mandat municipal.

En cas de démission, de déchéance ou de décès, il est procédé dans les plus brefs délais au remplacement de l'intéressé, et le nouveau membre exerce son mandat pour une durée égale à celle qui restait à courir pour le membre remplacé.

ARTICLE 8

Le conseil d'administration élit en son sein un président et un vice-président.
Le président et le vice-président sont élus pour la durée de la mandature municipale.

ARTICLE 9

Le conseil d'administration se réunit au moins tous les trois mois sur convocation de son président. Il est en outre, réuni chaque fois que le président le juge utile, ou sur la demande du préfet ou de la majorité de ses membres.

L'ordre du jour est arrêté par le président.

Toute convocation est faite par le président, adressée par écrit et à domicile, huit jours francs avant la date de la réunion sauf convocation exceptionnelle.

Les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques.

Le directeur de la régie assiste aux séances avec voix consultative, sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion.

ARTICLE 10

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que lorsque la moitié des membres en exercice sont présents physiquement.

Dans le cas contraire, un procès-verbal de carence est dressé par le président qui le joint à la convocation de la réunion suivante qui devra se tenir à trois jours d'intervalle au moins. Au cours des séances convoquées dans ces conditions, le conseil peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

ARTICLE 11.

Les fonctions de membres du conseil d'administration sont gratuites.
Toutefois, les frais de déplacement engagés par les administrateurs pour se rendre aux réunions du conseil d'administration peuvent être remboursés, sur justificatifs, dans les mêmes conditions définies par les articles 9,10 et 31 du décret n°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain

de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés.

ARTICLE 12

Le président du conseil d'administration adresse au sous-préfet, dans les huit jours, une expédition des délibérations du conseil.

ARTICLE 13

Le conseil d'administration délibère sur toutes questions intéressant le fonctionnement de la régie.

Chapitre 2 DIRECTEUR

ARTICLE 14

Le directeur de la régie est nommé par le président sur proposition de l'exécutif local.
Il peut être relevé de ses fonctions dans les mêmes conditions.

ARTICLE 15

Les fonctions de directeur sont incompatibles avec un mandat de sénateur, député, représentant européen, conseiller général au conseil municipal conféré dans la ou les collectivités intéressées.

Les fonctions de directeur sont incompatibles avec celles de membre du conseil d'administration de la régie.

Le directeur ne peut prendre ou conserver aucun intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie, occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer des prestations pour leur compte.

ARTICLE 16

Le directeur assure, sous l'autorité et le contrôle du président du conseil d'administration, le fonctionnement de la régie. A cet effet :

- il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du conseil d'administration.
- il exerce la direction de l'ensemble des services, sous réserve des dispositions ci-après concernant l'agent comptable.
- il passe, en exécution les décisions du conseil d'administration, tous actes, contrats, traités et marchés.
- il recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires.
- il peut faire assermenter certains agents nommés par lui et agréés par le préfet.
- il peut, sous sa responsabilité et sa surveillance, déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service.
- il est l'ordonnateur de la régie et, à ce titre, prescrit l'exécution de recettes et dépenses.

Chapitre 3 AGENT COMPTABLE

ARTICLE 17

Les fonctions d'agent comptable, chef de la comptabilité générale, sont confiées soit à un comptable direct du Trésor, soit à un agent comptable spécial. Ce dernier est nommé par le préfet sur proposition du conseil d'administration, après avis du trésorier-payeur général ; il ne peut être remplacé ou révoqué que dans les mêmes formes.

L'agent comptable peut, sous sa responsabilité et avec l'approbation du trésorier-payeur général, déléguer sa signature à un ou plusieurs agents qui constituent ses fondés de pouvoir par une procuration régulière.

ARTICLE 18

L'agent comptable peut, sous sa responsabilité, déléguer sa signature à un ou plusieurs agents qu'il constitue ses fondés de pouvoir.

L'agent comptable assure le fonctionnement des services de la comptabilité.

Il est soumis, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, à l'ensemble des obligations qui incombent aux comptables publics envers du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique. L'agent comptable est placé sous l'autorité du directeur, sauf pour les actes qu'il accomplit sous sa responsabilité propre en tant que comptable public.

Il est astreint à fournir un cautionnement dont le montant est fixé par le préfet après avis du directeur et du trésorier-payeur général.

ARTICLE 19

L'agent comptable est, sous sa responsabilité propre, chargé :

- de la perception des recettes,
- du paiement des mandats émis par le directeur,
- de la tenue de la caisse et du portefeuille.

L'agent comptable a seul qualité pour opérer tout maniement de fonds ou de valeurs. Il veille à la conservation des droits de la régie et au recouvrement des revenus et créances de toute nature.

Il prend en charge les ordres de recettes émis par le directeur.

ARTICLE 20

Le directeur peut, ainsi que le président du conseil d'administration, prendre connaissance à tout moment dans les bureaux du comptable des pièces justificatives des recettes et des dépenses et des registres de comptabilité. Il peut recevoir des copies des pièces de comptabilité.

ARTICLE 21

Toute saisie-arrêt ou opposition sur les sommes dues par la régie, toute signification de cession ou de transport de ces sommes et toute autre signification ayant pour objet d'en arrêter le paiement sont faites entre les mains de l'agent comptable.

ARTICLE 22

Les comptes de l'agent comptable sont justiciables de la Cour des Comptes.

L'agent comptable est soumis au contrôle de l'inspection générale des finances et du trésorier-payeur général ou du receveur des finances.

Le préfet reçoit communication des rapports de contrôle des membres de l'inspection générale des finances et du trésorier-payeur général ou du receveur des finances.

Il peut faire contrôler les opérations et les écritures de la régie par un délégué qu'il désigne à cet effet.

**TITRE II
FONCTIONNEMENT****ARTICLE 23**

Les dispositions générales de fonctionnement, le régime financier, l'établissement du budget et la tenue de la comptabilité, tels qu'ils résultent des articles R 2221-35 à R 2221-70 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont applicables à la présente régie.

**TITRE III
FIN DE LA REGIE**

Les dispositions qui résultent des articles R 2221-71 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Briançon, le 5 juillet 2002

Annexe 2 – Projet éducatif du CIPPA**PROJET EDUCATIF DU CENTRE INTERNATIONAL DE PREPARATION
PHYSIQUE EN ALTITUDE DE BRIANCON (Hautes Alpes)
(Agrément Jeunesse et sport et Education Nationale)**

De par ses objectifs définis dans ses statuts, le C.I.P.P.A se doit de présenter un projet éducatif et participe ainsi à l'éducation sportive de ses stagiaires.

La vertu éducative du sport reste encore trop méconnue aussi le C.I.P.P.A tente avec ses moyens de faire comprendre et connaître cette vertu.

Pour ce faire il développe l'accueil, l'hébergement et la restauration des jeunes stagiaires en valorisant les points suivants :

Le sport des effets bénéfique pour la santé

Le sport permet un équilibre bénéfique pour l'individu, il permet de se libérer, de s'épanouir, et d'évacuer un éventuel stress quotidien. Nous sensibilisons nos stagiaires sur le mode d'une nutrition saine et équilibrée à mettre en œuvre afin d'atteindre le meilleur d'eux-mêmes pour atteindre la performance sportive adaptée à leur propre niveau.

Un lien étroit avec le responsable et les médecins du centre médico sportif nous permette d'atteindre cet objectif.

Le Centre médico sportif est intégré dans les infrastructures du CIPPA.

Développement d'une hygiène de vie, pour soi mais aussi par la vie communautaire, où chacun doit respecter l'autre.

Intervention des spécialistes du centre médico sportif afin de sensibiliser nos jeunes stagiaires sur les pratiques destructives connues dans le sport (drogue, violence, la triche dans le sport.....)

Sensibilisation sur la connaissance de son corps par l'intervention du responsable de la salle de remise en forme mise à disposition de nos stagiaires.

Le sport une école de la vie

Sensibilisation de nos stagiaires aux notions d'effort, de courage, de goût du risque, de persévérance, de maîtrise et de dépassement de soi. Le sport est essentiel au développement personnel de l'individu.

Développement du respect de l'être humain quel que soit leur âge ou leur situation.

L'accueil des stagiaires au C.I.P.P.A, permet et favorise la pratique de la vie en groupe dans le respect de la personnalité et des droits humains de chacun.

Le sport, une chance pour la cohésion sociale.

Le sport doit être un élément fort de cohésion sociale. Une tarification adaptée permet d'accueillir des associations dont les ressources financières sont faibles et qui s'adressent à des jeunes pouvant ainsi pratiquer une activité sportive.

Il est important que le sport reste un espace unique de sociabilité où les stagiaires de toutes conditions, de toutes origines et de tous milieux sociaux, se rencontrent et partagent les mêmes efforts et les mêmes émotions.

Le sport et les handicapés.

Le C.I.P.P.A est sensible à l'accueil des handicapés physiques pratiquant des activités sportives. C'est ainsi que le centre est aménagé afin d'accueillir dans les meilleures conditions ces stagiaires. Qui, lorsqu'ils sont présents dans le centre font partager aux autres stagiaires des vertus de courage qui sont très fortes.

Les échanges au sein de l'établissement

Le réceptif de plusieurs stages durant la même période permettent de faire communiquer les jeunes ainsi que leur encadrement sur le fonctionnement de leur propre discipline sportive. Ces échanges sont très fructueux et chacun s'en trouve enrichi.

Découverte de l'environnement montagnard

Par l'activité sportive les jeunes stagiaires découvrent la nature montagnarde et sont sensibilisés à la nécessité de la respecter et de la protéger.

C'est en véhiculant ces valeurs éducatives au sein de notre établissement que nous souhaitons transmettre à nos stagiaires les véritables vertus de l'activité sportive.

AR PREFECTURE

005-210500237-20170620-DEL20170620124-DE
Regu le 26/06/2017

